



jugement de divorce et nom de famille

Par **yvette_old**, le **30/05/2007** à **22:44**

Bonjour,

Comment puis-je faire, pour que mon ex-femme ne porte plus mon patronyme. Elle prétend être connue professionnellement sous ce nom. Elle a gardé son nom marital suite à un jugement de divorce. Cela me gêne vraiment.

Merci

Par **Christelle_old**, le **31/05/2007** à **05:18**

Bonjour,

Malheureusement le port du patronyme de l'autre est une des conséquences réglée par le juge lors du divorce et si le jugement l'y autorise, elle est dans son bon droit.

Le jugement est passé en force de chose jugée, il n'y a plus grand chose à faire.

Peut-être pourriez vous tenter une action auprès du jaf, invoquant que vous avez à présent de nouvelles raisons de ne plus accepter cet usage. Mais je ne sais pas si ça aurait vraiment une chance d'aboutir...